



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIR-ET-CHER

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°41-2016-05-009

PUBLIÉ LE 23 MAI 2016

Sommaire

PREF 41

41-2016-05-23-001 - Arrêté préfectoral confiant à M. Emmanuel MOULARD, sous-préfet de Romorantin-Lanthenay, la suppléance du préfet du département de Loir-et-Cher pour le 26 mai 2016 (1 page)

Page 3

PREF 41

41-2016-05-23-001

Arrêté préfectoral confiant à M. Emmanuel MOULARD,
sous-préfet de Romorantin-Lanthenay, la suppléance du
préfet du département de Loir-et-Cher pour le 26 mai 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOIR-ET-CHER

Arrêté préfectoral n° du

*confiant à M. Emmanuel MOULARD
sous-préfet de Romorantin-Lanthenay,
la suppléance du préfet du département
de Loir et Cher pour le 26 mai 2016*

Le préfet de Loir-et-Cher,

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de M. Yves LE BRETON en qualité de préfet de Loir-et-Cher,

Vu le décret du 20 novembre 2014 portant nomination de Mme Nathalie BASNIER, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de Loir-et-Cher ;

Vu le décret du 20 avril 2015 portant nomination de M. Emmanuel MOULARD, sous-préfet, sous-préfet de Romorantin-Lanthenay,

Vu la circulaire INTA 1232219C du ministère de l'Intérieur en date du 12 septembre 2012 relative à la délégation de signature des préfets,

Considérant l'absence simultanée de M. Yves LE BRETON, préfet de Loir-et-Cher et de Mme Nathalie BASNIER, secrétaire générale de la préfecture de Loir-et-Cher, en déplacement hors du département de Loir-et-Cher, le 26 mai 2016 ;

ARRÊTE :

Article 1 : La suppléance du préfet de département de Loir-et-Cher est confiée à M. Emmanuel MOULARD, sous-préfet de Romorantin-Lanthenay, pour la journée du 26 mai 2016.

Article 2 : Pendant cette période, délégation est donnée à M. Emmanuel MOULARD, sous-préfet de Romorantin-Lanthenay, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'Etat dans le département de Loir-et-Cher, à l'exception des propositions dans les ordres nationaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher.

Blois, le 23 MAI 2016



Le préfet,

Yves LE BRETON